



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **3 février 2025** à 20 h 39.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin
Siège #2 - Darrell Paré
Siège #3 - Julie Leblond
Siège #5 - André Roy
Siège #6 - Rénald Drouin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Monsieur Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUJETS À DISCUTER
 - 4.1 - CRIE - destitution
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

2025-
02-9120



Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

2025^{ème} résolution
ou annotation
02-9121

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - CRIE - destitution

ATTENDU QUE le Comité de relance industrielle économique d'East Broughton (C.R.I.E.) est un organisme dont la municipalité est l'unique membre et dont les membres du conseil composent le conseil d'administration de l'organisme ;

ATTENDU QUE les déclarations de l'organisme n'ont pas été remplies comme il se doit ;

ATTENDU QUE la municipalité désire mettre de l'ordre dans l'organisme et voir à son avenir ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal destitue Jordan Roy à titre de président du C.R.I.E. d'East Broughton en date du 3 février 2025.

QUE les accès de Jordan Roy au compte Desjardins soient retirés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20 h 42.

ADOPTÉE


Jean-Benoit Létourneau
Maire


Raphaël Rioux, DMA
Dir. général et greffier-trésorier par intérim

Je, soussigné, Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Jean-Benoit Létourneau
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.

2025-
02-9122